

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2005

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, LAMORT, LAVENAC,
LE BORGNE, LEROY/THOMAS, THIBERGE, MM. ALLAIN, BRIARD,
CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE, LE BLASTIER, LECONTE,
LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE et RICHET.

Absents : Mme HAMEL/BRUN (*pouvoir à Mme LEROY/THOMAS*)
Mme VACCARO,
Mme VAUCLAIR (*pouvoir à Mme FERRY*),
M. LEROUX,
M. SACRÉ (*pouvoir à M. LE BLASTIER*).

Secrétaire : Mme THIBERGE

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui informe l'Assemblée Municipale de la venue de Luc DUNCOMBE, Président de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, dans le cadre du rapport annuel d'activités de cette structure.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 02/05/2005

Jean LEMARIÉ constate que ce document mentionne l'intervention du public faite lors de la réunion précédente et demande s'il faut comprendre que, dorénavant, les interventions du public seront à nouveau notées dans les procès-verbaux. Le Maire répond que, si la parole sera toujours donnée au public, ces interventions, étant faites après la levée de séance, ne figureront pas au procès-verbal.

Cette précision étant apportée, le procès-verbal de la réunion du 2 mai dernier est approuvé par **18 voix pour**, **1 abstention** (*celle de Daniel LE BLASTIER qui était absent ce jour-là*) et **6 voix contre** (*celles de l'opposition*).

II – INTERCOMMUNALITÉ rapport d'activités 2003 de Caen la Mer

En attendant l'arrivée de Luc DUNCOMBE, Pierre ESTRADE présente et commente le document qui a été adressé à chacun en précisant que 2003 était la deuxième année d'existence de la Communauté d'Agglomération.

Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport et le Maire ouvrira à nouveau ce dossier avec le Président de la Communauté d'Agglomération dès son arrivée qui ne saurait tarder.

III - AFFAIRES FINANCIÈRES

A et B – Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2004 du budget de la commune et de celui de la ZAC de la Grande Plaine

Le Maire ayant quitté la séance, Jean-Marie LECONTE assure la présidence et présente au Conseil Municipal

- le Compte Administratif 2004 de la commune qui présente un déficit de 171 326.79 € mais qui, en reprenant les résultats 2003, fait apparaître un résultat final excédentaire de 73 485.49 €,
- le Compte Administratif 2004 de la ZAC de la Grande Plaine qui présente un déficit de 102 626.06 € et un résultat final excédentaire de 5 622.93 € en tenant compte des résultats 2003.

Au terme de cet exposé, les comptes Administratifs 2004 de la commune et de la ZAC de la Grande Plaine sont approuvés **à l'unanimité**.

Sous la présidence du Maire, le Compte de Gestion 2004 de la commune et celui de la ZAC de la Grande Plaine sont présentés au Conseil Municipal qui, constatant la concordance avec les Comptes Administratifs 2004 précédemment étudiés, sont approuvés **à l'unanimité**.

21 h 15 – arrivée de Luc DUNCOMBE, Président de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer qui, après avoir remercié l'Assemblée Municipale de son accueil, évoque l'activité de la Communauté d'Agglomération notamment, entre autres, les recettes essentiellement constituées de la Taxe Professionnelle, la prochaine signature du contrat d'agglomération avec la Région ou la Dotation de Solidarité Communautaire qu'il conseille aux communes d'affecter plus particulièrement à l'investissement. Il ouvre ensuite le débat et répond aux questions posées par :

- Jean-Paul DAUNOU sur le projet de réforme de la Taxe Professionnelle et ses conséquences sur les finances de l'agglomération,
- Jean LEMARIÉ sur les grands projets de l'agglomération dans les 2/3 prochaines années et les transferts des équipements sportifs ou culturels notamment du stade nautique,
- Alain LAPIERRE sur la construction du Boulevard des Pépinières, le fonctionnement de la déchetterie notamment son ouverture aux commerçants et artisans et les mouvements sociaux au sein du personnel de la Communauté d'Agglomération,
- Daniel LE BLASTIER sur le budget Assainissement qui n'est pas pris en compte dans le rapport d'activités 2003, la Charte pour l'habitat communautaire et les critères retenus par la Communauté d'Agglomération pour déterminer l'intérêt communautaire,
- François OZENNE sur l'éventuelle sortie d'une commune de la Communauté d'Agglomération,

- Philippe BRIARD sur les relations entre Caen la Mer et VIACITÉS, la normalisation des rapports entre les structures et les personnes et les possibilités d'équilibre du budget VIACITÉS.

22 h 30 – Départ de Luc DUNCOMBE vivement remercié pour toutes ses réponses et les précisions apportées.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES *(suite)*

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, rappelle que nous avons transféré la compétence « éclairage public » au SDEC Energie (*Syndicat Intercommunal d'Energies et d'Équipement du Calvados*) et, qu'à ce titre, en vertu du principe général d'exclusivité régissant le fonctionnement des EPCI (*établissements publics de coopération intercommunale dont fait partie le SDEC*), les budgets communaux ne peuvent plus comporter de dépenses relatives à l'exercice de la compétence transférée, les communes étant cependant habilitées à verser une contribution à l'EPCI dont elle dépend. Or, nous continuons à payer au SDEC les interventions qu'il effectue pour le compte de la commune.

Cette situation anormale que connaissent toutes les communes du Calvados et qui, à terme, conduira le SDEC à modifier ses statuts, fait actuellement l'objet de nombreuses réunions entre les services préfectoraux, ceux de la Trésorerie Générale et ceux du SDEC et des mesures ont été prises pour la période transitoire.

Conformément à ces mesures, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de prendre en charge le financement résiduel des travaux en dépit du transfert de sa compétence au SDEC Energies.

IV – URBANISME : études préliminaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, fait état des différentes rencontres qui ont eu lieu depuis plus d'un an avec plusieurs aménageurs dans le cadre de la ZAD (*zone d'aménagement différé*) pour donner une suite à notre PLU notamment par la réalisation d'une ZAC (*zone d'aménagement concerté*).

Il présente les propositions les plus significatives reçues par un groupe de travail composé de Maires-Adjoints, propositions qui émanent tant d'investisseurs privés que de la SEM Normandie Aménagement et de la Communauté d'Agglomération qui, dans le cadre de l'intérêt communautaire, prendrait à sa charge l'opération de ZAC dans sa globalité depuis les études préliminaires jusqu'à la réalisation.

S'agissant de Normandie Aménagement, il fait part des difficultés à recourir aux services d'une SEM pour une convention publique d'aménagement. En effet, suite à un avis de la Commission Européenne qui considère que ces contrats sont soit des marchés, soit des concessions de travaux voire des concessions de service public soumis aux procédures de publicité et de mise en concurrence alors que le système juridique français autorise l'attribution de ces conventions sans publicité ni mise en concurrence préalable, le Gouvernement Français s'est engagé à modifier la législation nationale mi-2005. C'est dans ce contexte que la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX a annulé une convention publique d'aménagement.

C'est ainsi que ces principes se retrouvent d'applicabilité directe dans notre droit interne en ce qui concerne les conventions publiques d'aménagement, en attendant la loi de transposition.

Dans ces conditions, nous n'avons pas d'assise juridique fiable pour prendre la SEM Normandie Aménagement pour la procédure complète, ce qui n'exclut pas qu'elle soit aménageur au final dans le cadre d'une mise en concurrence.

Pour toutes ces raisons, après avoir analysé, réfléchi, discuté, le groupe de travail propose de faire le choix de confier cette opération à la Communauté d'Agglomération en demandant l'intérêt communautaire pour notre zone AU avec une création de zone d'aménagement pour l'habitat communautaire, sachant que cette structure en assure le complet financement et que la commune sera associée à toutes les phases de l'opération jusqu'au choix de l'aménageur. Il rappelle que Caen la Mer va conclure une charte qualité qui définit les différents protocoles de réalisation s'intégrant dans le PLH (*plan local de l'urbanisme*) dont BRETTEVILLE est partie prenante. De plus, en terme de réalisation de voirie communautaire et des réseaux publics en particulier, les procédures seront grandement facilitées. Cette démarche s'inscrit totalement dans les objectifs de notre PLU.

Jean LEMARIÉ s'inquiète du manque de réactivité et des délais importants que met la Communauté d'Agglomération dans la réalisation des ZAC de COLOMBELLES et de FLEURY SUR ORNE alors que, en raison des difficultés que nous aurons pour la construction du Boulevard des Pépinières, nous serons probablement amenés à faire une urbanisation partielle (*nature de lotissement*) et, dans ce cadre, la SEM Normandie Aménagement, dépendant de Caen la Mer, est un outil très opérationnel et lui paraît tout à fait adapté et compétent pour des réalisations ciblées.

Daniel LE BLASTIER rappelle que le problème essentiel réside dans l'acquisition du foncier que nous ne pourrions réaliser vraisemblablement que par le biais d'une ZAC sur l'ensemble de la zone avec déclaration d'utilité publique qui déterminera un prix de référence même si, ensuite, nous travaillerons par tranche d'urbanisation. Avec une maîtrise foncière à des prix raisonnables, nous pourrions ainsi offrir des possibilités d'acquisition à une population jeune.

Jean-Paul DAUNOU estime que, si au départ, avec la Communauté d'Agglomération nous risquons de prendre un peu de retard par rapport au secteur privé, à moyen terme, lorsque nous en serons aux infrastructures (*qui dépendent de l'agglomération*), nous gagnerons du temps.

Jean CARTERON pense qu'en raison de la nécessité du Boulevard des Pépinières, il est important de traiter avec la Communauté d'Agglomération eu égard à la notion de « projet global ».

Revenant sur les propos de Jean LEMARIÉ, Pierre ESTRADÉ fait remarquer que le contexte est tout à fait différent dans le cas de COLOMBELLES qui réalise une ZAC complexe avec une étude préalable démarrée par la commune avant la déclaration d'intérêt communautaire et une petite zone à l'intérieur de cette ZAC que la commune se gardait. De plus, à l'époque, la Communauté d'Agglomération n'était pas encore tout à fait opérationnelle comme elle l'est maintenant. En ce qui concerne FLEURY SUR ORNE, si du retard important a été pris dans la zone d'activités, il n'en est rien, au contraire, dans la zone d'habitat.

Il précise en outre que, si nous confiions l'étude préalable à Normandie Aménagement, elle ne pourrait vraisemblablement plus aménager ensuite. Donc, il faut passer par l'agglomération qui lancera les études préalables qu'elle sous-traitera et lancera une consultation pour trouver un aménageur. C'est alors que la SEM pourra soumissionner au même titre que tout autre aménageur.

Jean LEMARIÉ déclare que cette discussion aurait mérité d'être débattue au sein d'un groupe de travail restreint ce qui aurait permis d'arriver à ce conseil avec un niveau d'information supérieur et Pierre ESTRADÉ rappelle que c'est bien ainsi que s'est déroulée, au sein de la Municipalité, cette réflexion et ces études.

Au terme de ce débat, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de solliciter l'intérêt communautaire de notre zone AU en vue de la création d'une zone d'aménagement pour l'habitat communautaire.

V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS création d'un « contrat d'avenir »

Le Maire informe que la loi BORLOO dite de cohésion sociale du 18/01/2005 permet aux collectivités locales de créer des « contrats d'avenir » ouverts aux bénéficiaires des minima sociaux depuis plus de 6 mois et précise que cette opportunité est la bienvenue pour pallier l'absence récurrente pour maladie d'un Agent des services techniques alors qu'arrive la saison d'entretien des espaces verts et autres travaux que nous ne pouvons accomplir qu'à la belle saison.

Après avoir entendu la définition du « contrat d'avenir » donnée par le Maire, Alain LAPIERRE demande si, arrivé à son terme, ce contrat pourra être transformé en C.D.I. C'est une possibilité que n'écarte pas Pierre ESTRADÉ.

Marcel ALLAIN relève la précarité de ces emplois RMA, contrat d'avenir et autres qui explique l'insuccès de ces mesures près de la population. Ce sont des emplois « au rabais » alors que les populations veulent des emplois à temps plein.

Pierre ESTRADÉ précise que permettre à un allocataire du RMI de longue durée de reprendre une véritable activité est un acte positif.

Après que Sylvie LEROY/THOMAS et Jean LEMARIÉ aient reçu des explications sur le temps de travail de ce contrat d'avenir (*26 h/semaine*), sa rémunération (*sur la base du traitement indiciaire d'un Agent d'Entretien de la fonction publique territoriale au 1^{er} échelon*) et la formation qui sera dispensée à l'Agent, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer un « contrat d'avenir » à compter du 01/06/05.

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- ⇒ **Dominique FERRY**, Premier Maire-Adjoint chargé de la Culture, rappelle les journées « portes ouvertes » du Manoir qui se sont déroulées les 14 et 15 mai derniers et qui ont drainé plus de 500 personnes ; 250 en ont profité pour visiter la bibliothèque. La prochaine étape est l'inauguration officielle du site programmée à la mi-septembre. Jean LEMARIÉ fait remarquer que la rambarde du couloir d'accès aux sanitaires présente un danger pour les enfants et Jean-Paul DAUNOU confirme que ce problème ne lui a pas échappé puisque qu'un garde-corps plus haut est en commande,
- ⇒ **Jean-Marie LECONTE**, Maire-Adjoint chargé des Affaires Economiques, informe des ventes de parcelles dans la Zone d'Activités des Forques et dans la ZAC de la Grande Plaine par la Communauté d'Agglomération, de l'avancement des installations en cours, des mutations d'entreprises et précise que les dépôts de terres et calcaires de l'avenue de la Grande Plaine seront diminués de 60 000 tonnes avant le 1^{er} novembre prochain. Il précise en outre que la procédure d'expropriation des terrains empêchant la fin de la construction de la rue des Entrepreneurs est achevée et que Caen la

Mer pourra commercialiser les 3 parcelles ainsi désenclavées. Il souligne de plus la parfaite complémentarité des entreprises installées dans la Grande Plaine et indique qu'une réunion interentreprises sera programmée en Mairie à l'automne prochain.

- ⇒ **Pierre ESTRADE** annonce que :
 - la commercialisation des logements de la Ferme du Vieux Clocher est commencée,
 - Caen la Mer a prévu le remplacement de la station de relèvement des eaux usées de la ruelle Notre Dame et son déplacement de quelques mètres,
 - la pose de la première pierre du Boulodrome de la Ville de CAEN situé à 95 % sur le territoire de notre commune a eu lieu. Il pourrait être opérationnel à l'automne prochain,
 - il a assisté à l'inauguration du nouveau manège de Festyland et tant à ce sujet qu'à celui du boulodrome, il a évoqué l'impérative nécessité de la construction du Boulevard des Pépinières.
- ⇒ **Elisabeth DURAND**, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, donne connaissance des effectifs scolaires connus à ce jour pour la rentrée de septembre :
 - 127 enfants à l'école maternelle, chiffre identique à celui de l'an dernier et qui est conforme aux prévisions de la Directrice sachant qu'elle attend encore de nouvelles inscriptions,
 - 155 à l'école élémentaire dont 7 élèves du CROP en CM1. BRETTEVILLE SUR ODON sera ainsi une école expérimentale. Ce chiffre est en progression sur l'an dernier mais semble encore insuffisant pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

L'activité « échecs » qui intervient pendant la pause du midi a très bien fonctionné dans une ambiance ludique et a accueilli 8 élèves en cours de perfectionnement et 12 en cours d'initiation. Cette activité se fait dans le cadre du Contrat Temps Libres AGESBO. Elle pense pouvoir renouveler cette discipline dès la rentrée de septembre afin de permettre aux enfants de participer au Championnat d'échecs des écoles du Calvados.

LE TOUR DE TABLE

Au cours du tour de table, les sujets suivants sont abordés :

- ⇒ le tournoi de beach soccer (*foot sur sable*) qui aura lieu le 9 juin à partir de 18 h 30,
- ⇒ les travaux de réaménagement de l'arrêt bus « les Bouleaux » qui sont terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.